

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 09/08/2023

ID : 033-200079929-20230808-25_2023-DE



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Exercice 2022



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond vert sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	2
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Les postes de refoulement des eaux usées	7
1.10.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.11.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	15
1.11.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	15
1.11.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	15
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	17
2.3.	Recettes.....	19
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	20
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	21
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) ..	22
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	22
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) ..	22
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Montants financiers	24
4.2.	Etat de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux ..	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : **SIEA DES 2 RIVES DE GARONNE**
- Nom de l'entité de gestion : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- CARACTERISTIQUES (commune, EPCI et type, etc.) : **ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE TYPE SYNDICAT MIXTE FERME**
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- TERRITOIRE DESSERVI (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **CADILLAC-CERONS-PODENSAC-VIRELADE-BEGUEY-CARDAN- LAROQUE-RIONS**
- Existence d'une CCSPL Non
- Existence d'un zonage Oui

Communes :	Dates d'approbation :
CADILLAC	01/12/1999
CERONS	01/06/1999
PODENSAC VIRELADE	1999/2002
RIONS	2002 / 2014
BEGUEY	2012
CARDAN	2012

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 01/05/2019

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation de service public

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : AGUR
- Date de début de contrat : 01/05/2019
- Date de fin de contrat initial : 30/04/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Entretien	de la voirie, des clôtures, des espaces verts - arbustes et gazon, des portails, des toitures, couvertures, zingueries, peintures intérieures et extérieures, protection anti-corrosion et peinture (serr., menuis., vitr.), réparation des éclats de béton, réparation localisée des fissures, d'étanchéité, d'enduit ..., vidange et nettoyage des ouvrages
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des clôtures, des collecteurs <6m, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements hydrauliques d'épuration et de pompage, des équipements électromécaniques, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des regards, cadres et tampons, du matériel de télégestion, du matériel d'épuration, du mobilier
Prestations particulières	contrôle des branchements, curage hydrodynamique, évacuation des boues produites par la station d'épuration, mise en conformité avec la réglementation existante / future, recherche ponctuelle d'eaux parasites (passage caméra), surveillance du réseau

Le syndicat prend en charge :

Entretien	De la voirie
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des collecteurs > 6 ml, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, réfection d'étanchéité

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 618** habitants au 31/12/2022 (10 518 habitants au 31/12/2021).

COMMUNE :	Nombre d'abonnés Assainissement Collectif en 2022	Nombre d'abonnés AEP en 2022	% Abonnés AC / AEP	Population estimée INSEE	Population desservie par l'assainissement collectif	Variation
BEGUEY	643	682	94,28%	1 206	1 137	7,71%
CARDAN	155	245	63,27%	514	325	1,31%
LAROQUE	32	155	20,65%	291	60	23,08%
RIONS	485	806	60,17%	1 509	908	1,04%
CADILLAC	1342	1497	89,65%	2 846	2 551	5,84%
CERONS	872	992	87,90%	2 133	1 875	0,81%
PODENSAC	1325	1450	91,38%	3 258	2 977	0,30%
VIRELADE	356	509	69,94%	1 101	770	10,22%
TOTAL SIEA 2 RIVES	5 210	6 336	82,23%	12 858	10 618	3,52%

1.4. Nombre d'abonnés

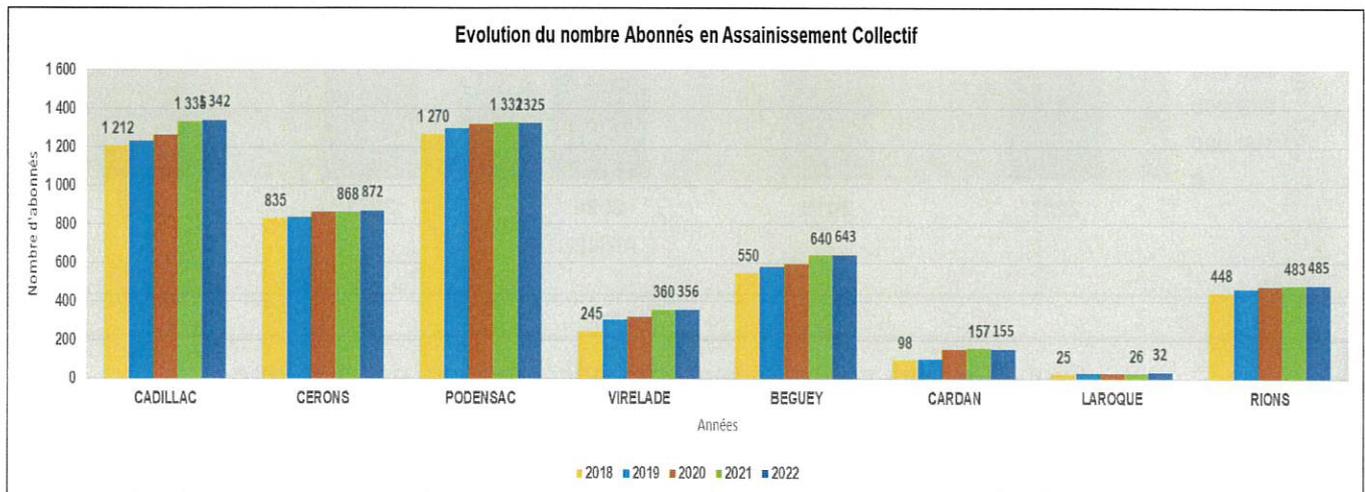


Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 210** abonnés au 31/12/2022 (5 201 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

COMMUNE	NOMBRE D'ABONNES ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 31/12/2021	NOMBRE D'ABONNES ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 31/12/2022	VARIATION EN %
BÉGUEY	640	643	0,47%
CADILLAC	1335	1342	0,52%
CARDAN	157	155	-1,27%
CÉRON	868	872	0,46%
LAROQUE	26	32	23,08%
PODENSAC	1332	1325	-0,53%
RIONS	483	485	0,41%
VIRELADE	360	356	-1,11%
TOTAL	5201	5210	0,17%



Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement est de : **5 600**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **69,67 abonnés/km** au 31/12/2022. (69,82 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,02 habitants/abonné** au 31/12/2022. (2,31 habitants/abonné au 31/12/2021).

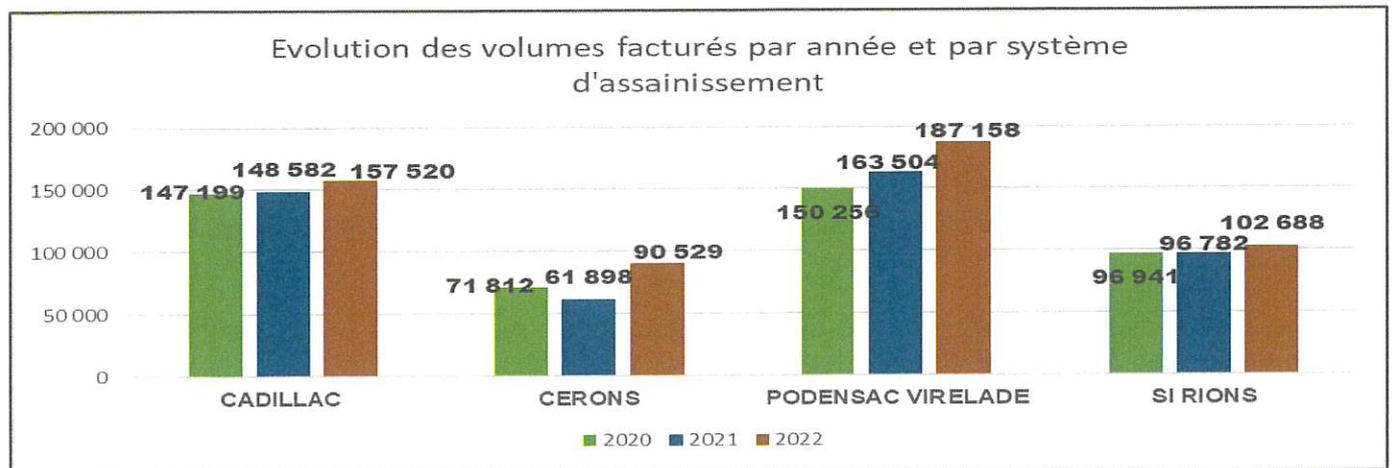
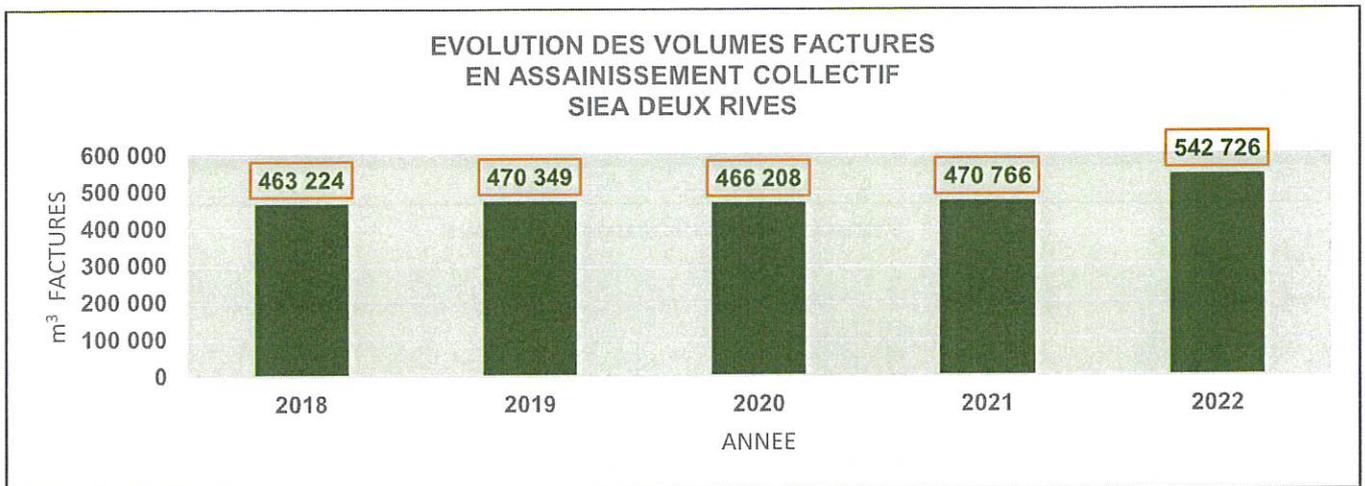
1.5. Volumes facturés



Système d'Assainissement	2018	2019	2020	2021	2022	Variation :
CADILLAC	154 370	148 723	147 199	148 582	157 520	6,02%
CERONS	59 884	77 307	71 812	61 898	90 529	46,26%
PODENSAC VIRELADE (*)	161 233	155 308	150 256	163 504	187 158	14,47%
RIONS (*)	87 737	89 011	96 941	96 782	102 688	6,10%
TOTAL M3/AN FACTURES	463 224	470 349	466 208	470 766	542 726	15,29%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(*) : Territoire de



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **9** au 31/12/2022 (**10** au 31/12/2021).

NOM DE L'ETABLISSEMENT	COMMUNE	Activités	Charge polluante	Convention de raccordement
Blanchisserie Inter Hospitalière Sud Gironde	CADILLAC	Blanchisserie	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>
Château St Martin	CADILLAC	Vinicole	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>
SCEA Château SAINTE Catherine	CARDAN	Vinicole	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>
Centre de soins long séjour maison de retraite (EPHAD)	PODENSAC	Maison de retraite	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>
Pressing des Graves	PODENSAC	Pressing	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>
Château des Mauves (WOLTER)	PODENSAC	Vinicole	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>
Boucherie des Graves	PODENSAC	Restauration	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>
LILLET	PODENSAC	Vinicole	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>
SCEA Vignoble Bouche	PODENSAC	Vinicole	Sans objet	OUI <input checked="" type="checkbox"/>

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

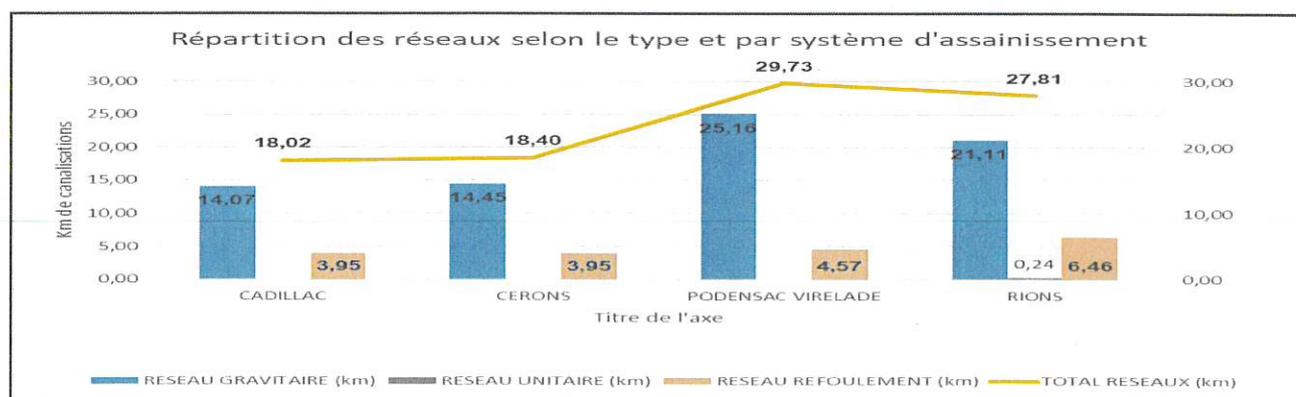


Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,24 km de réseau unitaire hors branchements,
- 93,956 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 93,956 km (93,951 km au 31/12/2021).

SYSTÈME ASSAINISSEMENT	RESEAU GRAVITAIRE (km)	RESEAU UNITAIRE (km)	RESEAU REFOULEMENT (km)	TOTAL RESEAUX (km)
CADILLAC	14,07	0,00	3,95	18,02
CERONS	14,45	0,00	3,95	18,40
PODENSAC VIRELADE (*)	25,16	0,00	4,57	29,73
RIONS (*)	21,11	0,24	6,46	27,81
TOTAL SIEA DES 2 RIVES	74,78	0,24	18,93	93,95



Un ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie sur la commune de CADILLAC :

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
BASSIN TAMPON	ANCIENNE STATION D'ÉPURATION	360 m ³

1.9. Les postes de refoulement des eaux usées

Les postes de refoulement, au nombre de 52 sur le syndicat, sont des ouvrages du système de collecte des eaux usées. Ils sont constitués d'une cuve de stockage des effluents collectés et de pompes qui permettent de les acheminer sous pression à un point donné, quand le topographie du terrain ne le permet pas.

Ci-dessous, un descriptif sommaire de ces postes de refoulement rattachés par système de collecte et station d'épuration (STEP) :

Code	Commune	Situation géographique	Débit théorique (m ³ /h)	Puissance souscrite EDF (kW)	Télesurveillance	Nombre de pompes	Trop plein
STEP DE BÉGUEY							
PR Basse Roque	Laroque	Basse Roque	10	9	Oui	2	Non
PR Fermis	Laroque	Fermis	5	6	Non	1	Non
PR Clos du Pin	Béguey	Clos du Pin	33	6	Oui	2	Non
PR Les Capots	Béguey	Les Capots	59	12	Oui	2	Oui
PR La Conche	Béguey	La Conche	70	6	Oui	2	Non
PR Boisson	Béguey	Boisson	10	6	Oui	2	Non
PR Eglise Béguey	Béguey	Rue de l'Eglise	10	6	Oui	2	Non
STEP DE CADILLAC							
PR ancienne STEP Basse Combe	Cadillac	Bassecombes	70	42	Oui	2	Non
PR Citram	Cadillac	Citram	150	42	Oui	2	Non
PR Jeanne d'Arc	Cadillac	Jeanne d'Arc	23	6	Oui	2	Non
PR Le Port	Cadillac	Le Port	25	6	Oui	2	Non
STEP DE CARDAN							
PR Mouleyre 1	Cardan	Mouleyre 1	7	6	Oui	2	Non
PR Mouleyre 2	Cardan	Mouleyre 2	7	6	Oui	2	Non
PR Vic	Cardan	Vic	10	6	Oui	2	Non
PR Mairie Cardan	Cardan	Mairie	12	12	Oui	2	Non
PR Hourcat	Cardan	Hourcat	15	18	Oui	2	Non
PR Damanieu	Cardan	Damanieu	10	9	Oui	2	Non

Code	Commune	Situation géographique	Débit pompes de refoulement (m ³ /h)	Puissance souscrite EDF (kW)	Télésurveillance	Nombre de pompes	Trop plein
STEP DE CÉRONS							
PR Nlot	Cérons	Le Nlot	17	6	Oui	2	Non
PR Rousseau	Cérons	Rousseau	20	6	Oui	2	Non
PR La Pire	Cérons	La Pire	10	6	Oui	2	Non
PR Chantemerle	Cérons	Chantemerle	10	6	Oui	2	Non
PR ZAC	Cérons	Zone d'activité	5	6	Oui	2	Non
PR L'Épney	Cérons	L'Épney	11	18	Oui	2	Non
PR Barreyre	Cérons	Barreyre	20	9	Oui	2	Non
PR La Hourcade	Cérons	La Hourcade	26	6	Oui	2	Non
PR La Brune La Gare	Cérons	La Gare	20	6	Oui	2	Non
PR Le Bourg	Cérons	Le Bourg (écoles)	20	6	Oui	2	Non
PR Menaut	Cérons	Impasse Menaut	14	6	Oui	2	Non
PR Cap de Mouche	Cérons	Cap de Mouche	25	6	Oui	2	Non
STEP DE PODENSAC							
PR Ferbos	Podensac	Lotissement Ferbos	16	18	Oui	2	Non
PR Mayne	Podensac	Le Mayne	10	9	Oui	2	Non
PR Imp. Des Cabannes	Podensac	Impasse des Cabannes	10	6	Oui	2	Non
PR Toulouse Lautrec	Podensac	Rue Toulouse Lautrec	7	6	Oui	2	Non
PR Salans	Podensac	Rue Salans	45	6	Oui	2	Non
PR Super U	Podensac	Super U	30	6	Oui	2	Non
PR Paillaou	Podensac	Rue Paillaou	10	9	Oui	2	Non
PR Brouquet	Podensac	Brouquet	14	9	Oui	2	Non
PR Languilley	Virelade	L'Anguilley	8	6	Oui	2	Non
PR Lavoir	Virelade	Le Lavoir	8	6	Oui	2	Non
PR L'Alley	Virelade	Rue de l'Alley	8	6	Oui	2	Non
PR Gaston	Virelade	Rue Gaston	13	6	Oui	2	Non
PR Salle des fêtes	Virelade	Bourg Salle des Fêtes	11	6	Oui	2	Non
STEP DE RIONS							
PR Mègeonne	Rions	Mègeonne	9	6	Oui	2	Non
PR Artigaux	Rions	Artigaux	5	6	Oui	1	Non
PR Dagolsses	Rions	Dagolsses	12	6	Oui	2	Non
PR Arriou	Rions	Arriou	16	6	Oui	2	Non
PR Place d'Armes	Rions	Place d'Armes	40	9	Oui	2	Oui
PR Avenue Cardez	Rions	Avenue Cardez	8	6	Oui	2	Non
PR Geres	Rions	Place de Geres (mairie)	28	6	Oui	2	Non
PR Bout	Rions	Bout	5	6	Oui	2	Non
PR Bourg Rions	Rions	Emilie Brandier (Versailles)	28	6	Oui	1	Non
PR Step Rions	Rions	Step Rions	36	6	Oui	2	Oui

1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées



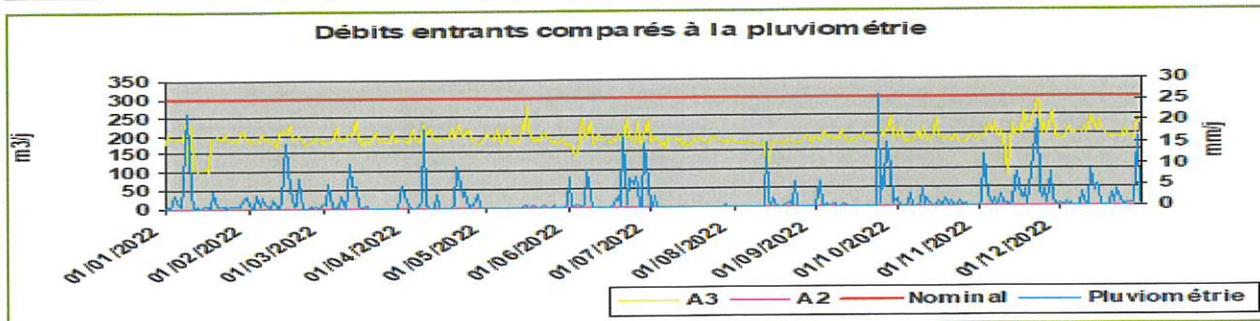
Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU).

STEU N°1 : STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE CERONS

Caractéristiques générales : Code Sandre de la station : 0533120V001				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/2006			
Commune d'implantation	CERONS (33120)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2 000			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du	16/05/2022		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	GARONNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement	Valeurs rédhitoires
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90%	50 mg(O ₂)/l
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	95%	250 mg(O ₂)/l
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90%	85 mg/l

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydr. %	MES			DCO			DBO ₅			Charge org. %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	Température °C
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
1	173	57,6	96	35	92	153	104	85	52	19	92	43,4	22	87,9	15	22	88,4	15	2,2	5,8	50	61,7	10,6
2	191	63,7	178	43	94	340	157	89	120	28	94	100	33	96,5	29	33	97,1	28	3,8	10,9	30	51,1	12,8
3	191	63,8	104	32	94	237	115	90	87	25	94	72,3										43,3	0
4	196	65,4	129	36	88	220	92	81	89	18	91	74,2										54,7	14,1
5	194	64,6	68	41	81	183	120	80	58	20	89	48,6										16	24,3
6	188	62,8	89	49	89	181	108	88	66	17	95	55,1										82,8	24,5
7	179	59,7	92	31	91	176	80	88	62	13	95	51,4										2,8	26
8	171	57	91	31	93	171	70	92	36	8	95	29,6	19	64,1	30	19	65	30	2	7,91	18	25,2	32,8
9	189	63,1	73	44	89	269	109	92	68	16	96	56,3										68,2	0
10	188	62,7	117	35	94	198	92	91	62	12	96	51,3	22	78	28	22	79,8	27	2,4	2,76	77	15,4	0
11	210	70	116	23	95	255	79	92	103	12	97	85,7										98	17,8
12	202	67,2	133	37	90	245	100	86	87	21	91	72,5										51	11,8
Moy.	189	63,1	107	36,4	91	219	102	88	74	17,4	94	61,7	24	81,6	26	24	82,6	25	2,6	6,69	43	152	14,6
Min.	81	27	68	23	81	153	70	80	36	8	89	29,6	19	64,1	15	19	65	15	2	2,76	18	0	0
Max.	288	96	178	49	95	340	157	92	120	28	97	100	33	96,5	30	33	97,1	30	3,8	10,9	77	26	32,8
Norme			30	90		90	75		25	80			40										

Débits entrants comparés à la pluviométrie



STEU N°2 : STATION D'EPURATION DES EAUX USÉES

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 0533327V004

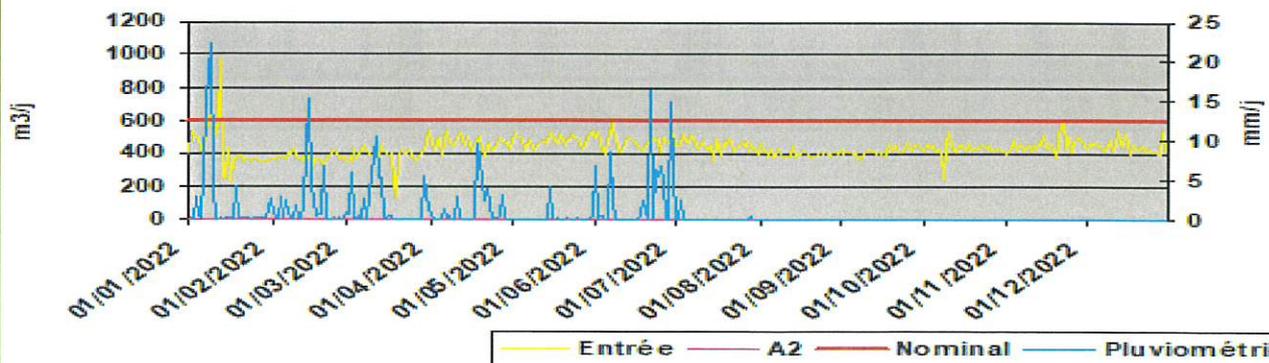
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	11/02/2013
Commune d'implantation	PODENSAC (33327)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	600 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du	16/05/2022		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	GARONNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet	et / ou	Rendement	Valeurs réductrices
DBO ₅	25 mg/l	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90%	50 mg/l
DCO	125 mg/l	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	95%	250 mg/l
MES	35 mg/l	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90%	85 mg/l

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydr. %	MES			DCO			DBO ₅			Charge org. %	NK			NGL		
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
1	437	72,8	160	16	90,3	309	52	84,7	111	4	96,7	46,4	37	19,7	52	37	20,2	50,8
2	383	63,9	164	9	98,1	477	31	97,9	173	3	99,4	72,1	40	2,33	98,1	40	5,25	95,8
3	391	65,1	516	26	98,5	47	58	96	154	3	99,4	64						
4	463	77,2	275	9,2	98,4	747	38	97,6	244	3	99,4	102						
5	478	79,7	287	7	99	488	44	96,3	131	3	99,1	54,7						
6	472	78,7	351	10	98,9	671	38	97,8	219	3	99,5	91,2						
7	452	75,3	257	6,8	98,8	543	44	96,5	241	3	99,5	100						
8	407	67,9	165	20	95,7	299	48	94,4	100	6	97,9	41,7	32	57,6	35,8	32	58,4	35,4
9	423	70,5	237	4,4	99,2	403	32	96,8	166	3	99,3	69,1						
10	432	72	182	13	97,1	436	50	95,4	170	7	98,4	70,9	42	50	52,8	43	50,8	52,2
11	459	76,4	99	20	91,9	212	42	92,1	71	3	98,3	29,6						
12	446	74,4	281	16	97,7	570	57	95,9	200	6	98,8	83,4						
Moy.	437	72,9	246	13,1	97,7	464	44,5	95,8	165	3,92	99	68,7	38	32,4	61,1	38	33,7	59,9
Min.	145	24,2	99	4,4	90,3	212	31	84,7	71	3	96,7	29,6	32	2,33	35,8	32	5,25	35,4
Max.	968	161	516	26	99,2	747	58	97,9	244	7	99,5	102	42	57,6	98,1	43	58,4	95,8
Norme			35	90		125	75		25	70								

Débits entrants comparés à la pluviométrie



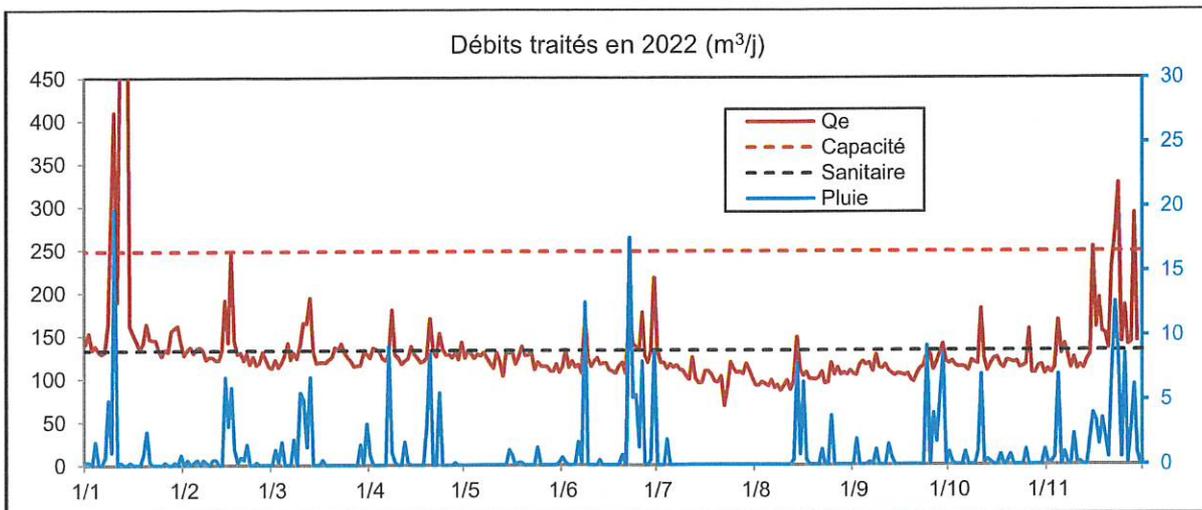
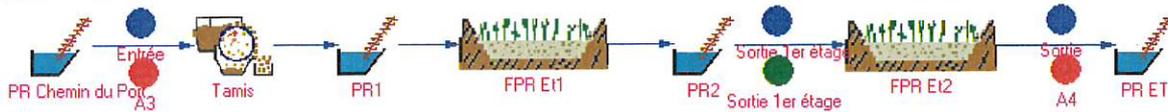
STEU N°3 : STATION D'EPURATION DES EAUX USÉES

Publié le **09/08/2023**
 ID : 033-200079929-20230808-25_2023-DE

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 0533040V001

Filière de traitement	Filtres Plantés de Roseaux			
Date de mise en service	01/01/2009			
Commune d'implantation	BEGUEY (33040)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 650			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	247 m³/j			
Prescriptions de rejet				
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du	04/05/2007		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Estuaire (dont étang salé)		
	Nom du milieu récepteur	GARONNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement	Valeurs rédhibitoires
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60 %	70 mg(O2)/l
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60 %	400 mg(O2)/l
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50 %	85 mg/l

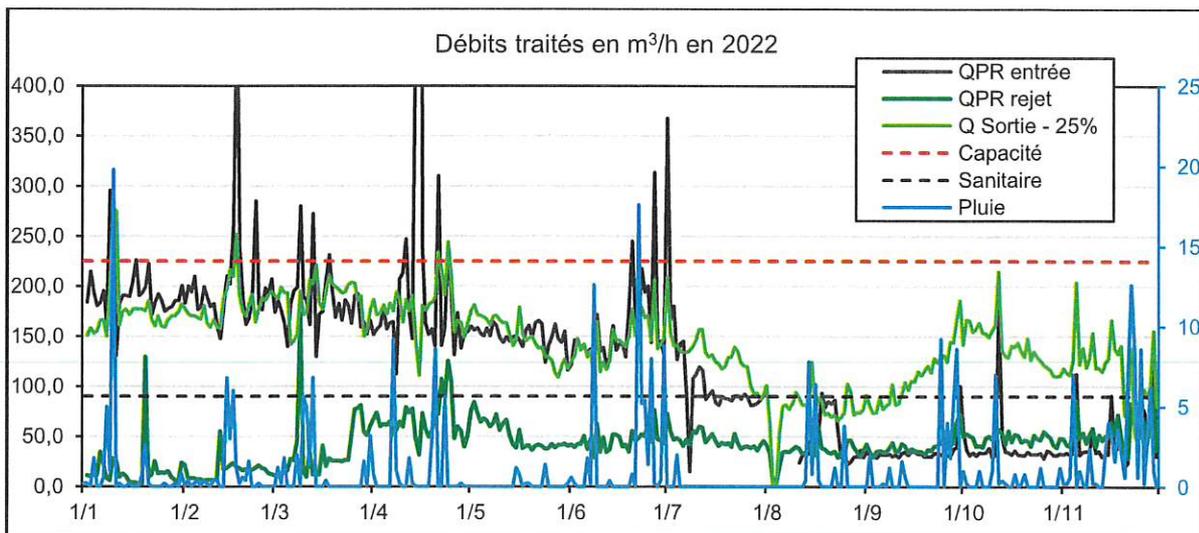
Mois	Débit m ³ /j	Charge hydr. %	MES			DCO			DBO ₅			Charge org. %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	Température °C
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
3	130	52,3	83,8	49	96,2	111	137	92	40,4	29	95,3	40,8	12,8	57,9	70,4	12,8	59,5	69,8	1,38	16,6	21,8	43,3	0
9	115	46,3	156	2	99,9	185	31	99,2	68,4	3	99,8	69,1	14,2	1,64	99,4	14,3	62,7	78,4	1,87	9,75	74,3	68,2	21,7
M o y.	122,5	49,3	120	25,5	98,05	148	84	95,6	54,4	16	97,6	55	13,5	29,8	84,9	13,6	61,1	74,1	1,63	13,18	48,1	55,8	10,9
M i n.	32,1	13	83,8	2	96,2	111	31	92	40,4	3	95,3	40,8	12,8	1,64	70,4	12,8	59,5	69,8	1,38	9,75	21,8	0	0
M a x.	864	349	156	49	99,9	185	137	99,2	68,4	29	99,8	69,1	14,2	57,9	99,4	14,3	62,7	78,4	1,87	16,6	74,3	26	21,7
Norme					50			200	60		35	60											



STEU N°4 : STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 0533355V003					
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service		01/01/2005			
Commune d'implantation		Rions (33355)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1 500			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		225 m ³ /j			
Prescriptions de rejet					
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 01/09/2016			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface	
		Nom du milieu récepteur		Garonne	
Polluant autorisé		Concentration rejet (mg/l)		et / ou Rendement Valeurs rédhibitoires	
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou 60% 85 mg/l	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou 60% 400 mg(O ₂)/l	
MES		85		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou 50% 85 mg/l	

Date	Débit m ³ /j	Charge %	MES			DCO			DBO ₅			Charge %	NK			NGL			Pt			Pluie mm	T°C
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
15/09/2022	26,6	11,8	25,8	2,10	98,8	33,3	28	87,9	12,8	3	96,6	14,2	3,33	1,74	92,5	3,35	2,64	88,7	0,327	9,02		0	25,9
31/03/2022	115	51,1	56,4	28	87,6	126	81	84,0	42,0	13	92,3	46,6	13,0	26,2	49,8	13,0	26,4	49,4	1,39	8,63		1,40	0
20/09/2021	164	72,9	85,3	6,50	98,4	134	30	95,2	40,8	3	98,4	45,4	14,9	3,96	94,3	15,0	4,61	93,4	1,41	3,56	45,8	0	22,6
06/05/2021	210	93,3	88,0	6,20	98,3	179	32	95,6	59,2	3	98,7	65,8	24,4	2,01	98,0	24,6	2,54	97,4	2,42	8,19	15,9	16,6	18,3
21/07/2020	142	63,1	49,7	6,50	98,4	112	27	97,0	36,9	3	99,0	41,0	14,2	1,90	98,3	14,3	2,86	97,5	1,42	3,10	72,5	0	0
24/06/2020	725	322	377	7,90	99,1	986	23	99,0	305	3	99,6	338	94,3	1,67	99,2	95,0	12,7	94,0	11,6	9,90	61,9	0	0



STEU N°5 : STATION D'EPURATION DES EAUX USÉES

CADILLAC

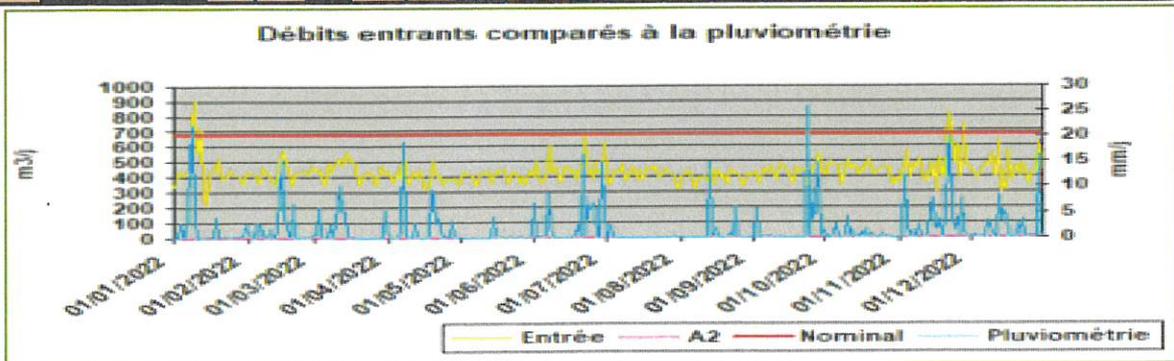
Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 0533081V003

Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
File boues	Lits plantés de roseaux
Date de mise en service	FEVRIER 2014
Commune d'implantation	CADILLAC (33081)
Capacité nominale STEU en EH (1)	4 500
Charge nominale DBO5	270 kg/j
Charge nominale DCO	540 kg/j
Débit de référence journalier admissible en m³/j	675 m3/J

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du	09/11/2018			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	EUILLE			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement	Valeurs rédhitoires	
DBO5	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	70%	50 mg(O2)/l	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75%	250 mg(O2)/l	
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90%	85 mg/l	

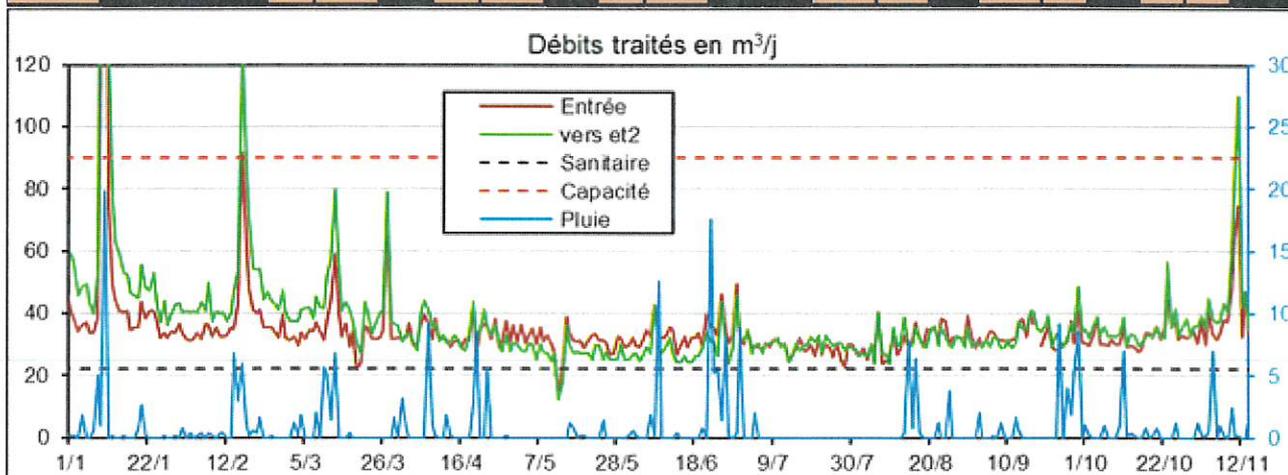
Mois	Débit m³/j	Charge hyd. %	MES			DCO			DBO5			Charge org. %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	Température °C
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
1	449	66,6	162	2	99,6	420	25	97,9	137	3	99,2	50,8	38	2,1	98	38	3,12	97,1	4,2	2,93	75,1	61,7	11,7
2	426	63,1	150	5,1	98,9	346	27	97,5	156	3	99,4	57,8	37	4,09	96,5	38	4,64	96,1	3,9	2,28	81,2	51,1	13
3	440	65,2	217	3	99,4	430	26	97,3	137	3	99	50,6	39	2,25	97,4	39	7,26	91,7	5	12		43,3	16,5
4	401	59,4	218	5,6	98,6	418	37	95,1	135	3	98,8	50	39	5,03	93	40	5,62	92,2	4,8	112		54,7	16
5	405	60	152	4	99,1	317	25	97,2	79	3	98,6	29,1	34	1,04	98,9	34	1,58	98,3	3,6	3,93	61	5,4	23,7
6	446	66,1	244	2,8	99,6	423	22	98,2	151	3	99,3	56	33	1,64	98,3	33	1,64	98,3	4,3	4,29	66,2	82,8	24,8
7	414	61,4	216	4,2	99,2	409	27	97,3	145	3	99,1	53,8	38	1,91	97,9	38	2,45	97,3	4,2	7,69	23,7	2,8	26
8	392	58,1	187	3,8	99,1	378	25	97,1	139	3	99,1	51,5	35	1,33	98,4	35	3,14	61,5	4,3	9,42	5,94	25,2	28,7
9	430	63,8	186	6,8	98,5	432	22	97,8	116	3	98,9	42,8	38	1,63	98,2	38	3,17	96,4	2,2	4,28	16,3	68,2	24,6
10	440	65,2	190	4,5	98,9	389	23	97,2	122	3	98,8	45,1	35	1,6	97,8	36	2,61	96,5	4	3,41	59,5	15,4	0
11	477	70,7	151	2	99,5	277	21	97,3	78	3	98,6	28,8	29	1,8	97,7	29	2,74	96,6	3,5	4,05	57,9	98	17,2
12	434	64,3	219	4,9	98,7	389	23	96,6	124	3	98,6	45,8	34	2,1	96,5	34	2,97	95	4,4	4,18	45,6	51	12,6
M o y.	430	63,6	191	4,06	99,1	386	25,3	97,2	126	3	99	46,8	36	2,22	97,3	36	5,77	93	4	5,8	36,5	153	17,9
M in.	220	32,6	150	2	98,5	277	21	95,1	78	3	98,6	28,8	29	1,04	93	29	1,58	61,5	2,2	2,28	5,94	0	0
M ax.	910	135	244	6,8	99,6	432	37	98,2	156	3	99,4	57,8	39	5,03	98,9	40	3,14	98,3	5	12	81,2	26	28,7
Norme			35	90		125	75		25	70													



STEU N°6 : STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 0533098V001					
Filière de traitement			Filtres Plantés		
Date de mise en service			01/01/2015		
Commune d'implantation			CARDAN (33098)		
Capacité nominale STEU en EH (1)			600		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			90m ³ /j		
Prescriptions de rejet					
			☐ Déclaration en date du		27/02/2007
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface	
		Nom du milieu récepteur		L'Artolie	
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou Rendement Valeurs rédhitoires	
DBO ₅		25		☐ et ☐ ou 94% 70 mg(O ₂)/l	
DCO		90		☐ et ☐ ou 88% 400 mg(O ₂)/l	
MES		35		☐ et ☐ ou 94% 85 mg/l	

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydr. %	MES			DCO			DBO ₅			Charge org. %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	Température °C
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
3	34,3	38,1	44,8	3,6	99,6	59,3	32	97,4	218	3	99,3	60,6	4,06	0,76	99,1	4,1	616	28,9	0,682	10,7	25,7	43,3	10,5
9	37,4	415	7,52	2	99	23,7	35	94,5	7,72	3	98,6	214	3,63	13	98,7	3,63	82,3	15,9	0,376	11		68,2	0
Moy.	35,9	39,8	26,6	2,8	99,3	415	33,5	95,95	14,76	3	98,95	41	3,85	103	98,9	3,87	7195	22,4	0,529	10,9	25,7	55,75	5,25
Min.	14,2	15,8	7,52	2	99	23,7	32	94,5	7,72	3	98,6	214	3,63	0,76	98,7	3,63	616	15,9	0,376	10,7	25,7	0	0
Max.	196	218	44,8	3,6	99,6	59,3	35	97,4	218	3	99,3	60,6	4,06	13	99,1	4,1	82,3	28,9	0,682	11	25,7	26	10,5
Norme																							



1.11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

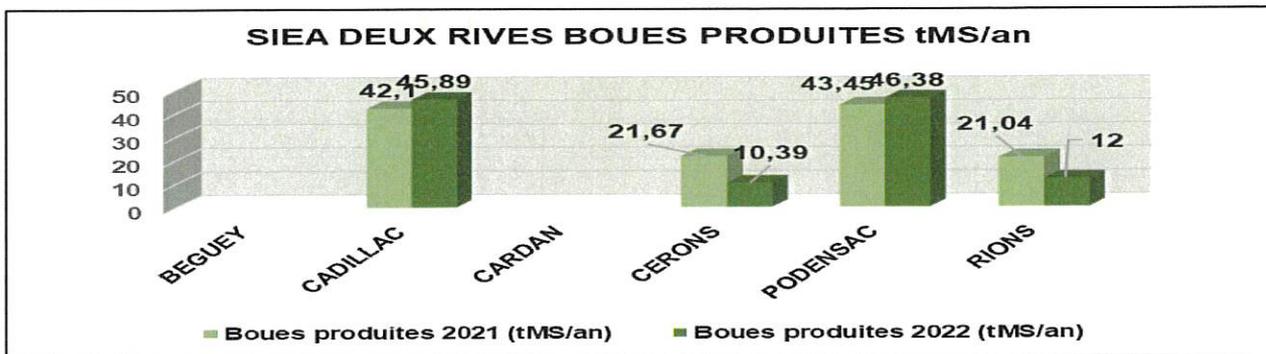
1.11.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Quel que soit le procédé épuratoire, l'épuration produit des boues.

Certaines Stations d'Épuration des Eaux Usées (cf tableau ci-dessous) possèdent des files distinctes Eau / Boues qui permettent de quantifier les boues produites. D'autres sont combinées et ne le permettent pas (BEGUEY et CARDAN), qui par procédé de Filtres Plantés de Roseaux, traitent les eaux usées et stockent sur leurs filtres, les Boues issues de l'épuration.

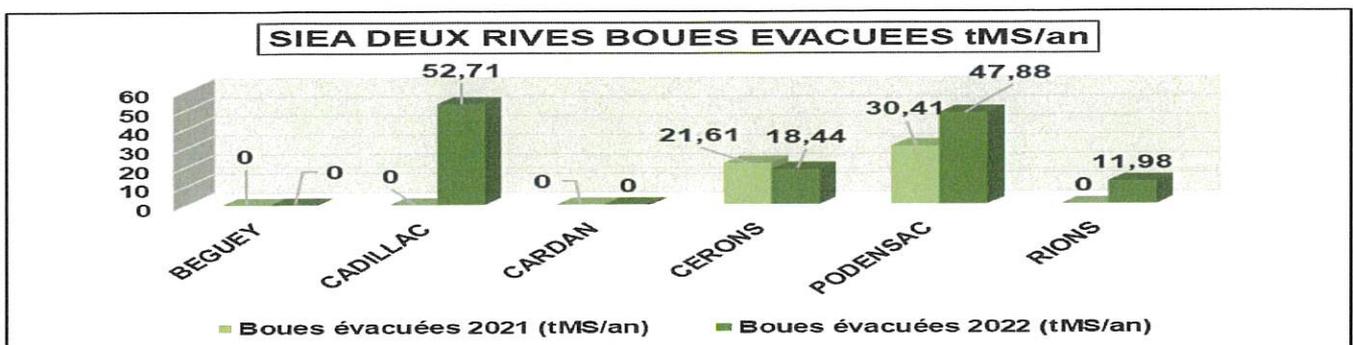
Boues produites (en tMS)	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
STEU de CERONS	21,67	10,39
STEU de PODENSAC	43,45	46,38
STEU de RIONS	21,04	12,0
STEU de CADILLAC	42,1	45,89
Total des boues produites	128,26	114,66



1.11.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées (en tMS)	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
STEU de CERONS	21,61	18,44
STEU de PODENSAC	30,41	47,88
STEU de BEGUEY	0	0
STEU de RIONS	0	11,98
STEU de CADILLAC	0	52,71
STEU de CARDAN	0	0
Total des boues évacuées	52,02	131,01



2. Tarification de l'assainissement et service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 000 €	2 060 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012

La délibération de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)⁽¹⁾ est consultable sur le site internet du syndicat (https://www.sieades2rives.fr/docs/deliberations/particulieres/2022_PFAC_DetAD.pdf)

TARIFS	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	35 €	38 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,00 €/m ³	1,15 €/m ³
PART DU DELEGATAIRE		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	33,11 €	34,31 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,6782 €/m ³	0,7028 €/m ³
TAXES ET REDEVANCES		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est obligatoire en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

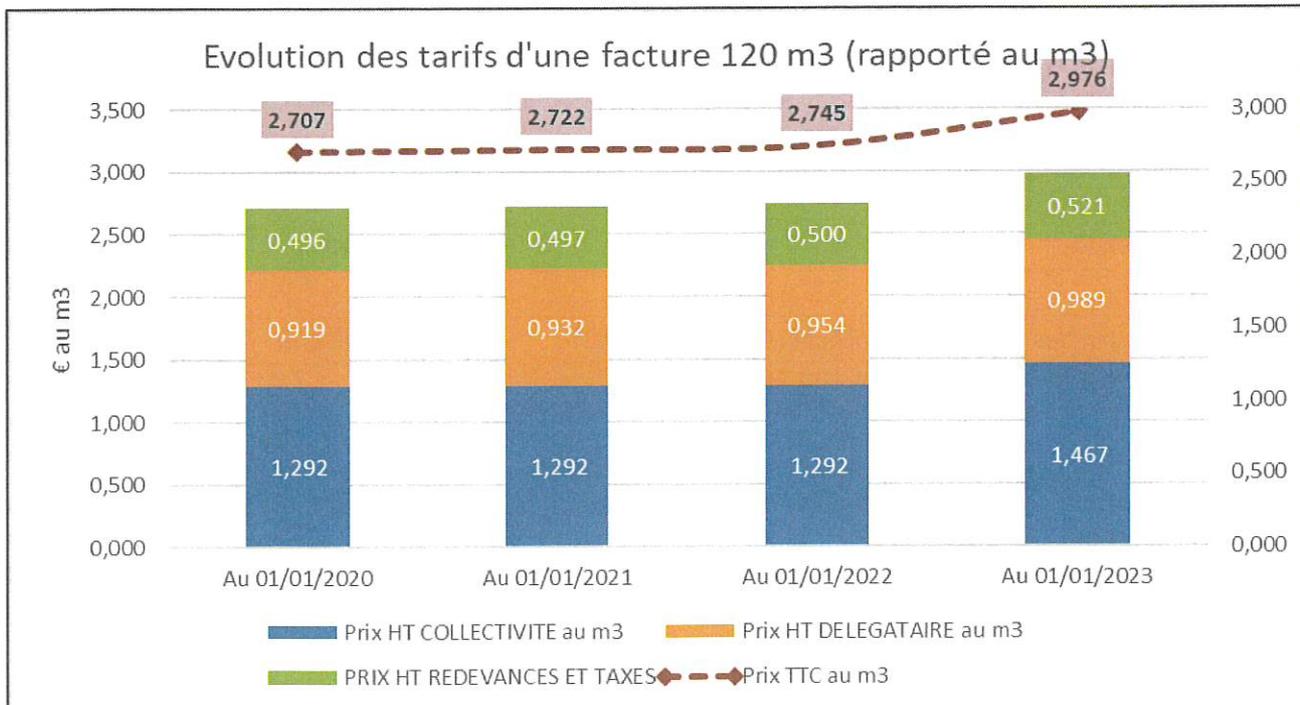
- Délibération du 12/12/2022 effective à compter du 02/01/2023 fixant les tarifs pour la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)
- Délibération du 22/11/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FACTURE TYPE en € pour 120 m ³ /an	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation
PART DE LA COLLECTIVITE			
Part fixe annuelle	35,00	38,00	8,57%
Part proportionnelle	120,00	138,00	15%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	155,00	176,00	13,55%
PART DU DELEGATAIRE			
Part fixe annuelle	33,11	34,31	3,63%
Part proportionnelle	81,38	84,34	3,63%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	114,49	118,65	3,63%
TAXES ET REDEVANCES			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	29,95	32,46	8,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,95	62,46	4,2%
TOTAL	329,44	357,11	8,4%
PRIX TTC AU M³	2,745	2,98	8,4%



Les relevés de consommation sont réalisés avec une fréquence : annuelle
 La facturation (1 sur estimation, 1 au réel) est effectuée avec une fréquence : semestrielle
 En 2023, un abonné « type 120m³ » devra acquitter un montant de 357,11 € TTC, soit 269,49 € hors redevance et TVA.

La collectivité percevra un montant de 176,00 € (38,00 € pour la part proportionnelle), ce qui représente 49,28 % du montant TTC de la facture type 120 m³. Le montant fixe et 138,00 € pour la part « Collectivité » couvre notamment les annuités d'emprunt liées aux investissements (réseaux, station d'épuration, ...).

Le délégataire percevra un montant de 118,65 € (34,31 € pour la part fixe et 84,34 € pour la part proportionnelle), ce qui représente 33,22 % du montant TTC de la facture type 120 m³. Ce montant couvre les dépenses d'exploitation du service.

Les redevances et taxes représentent un montant de 62,47 €, soit 17,49 % du montant TTC de la facture type 120 m³.

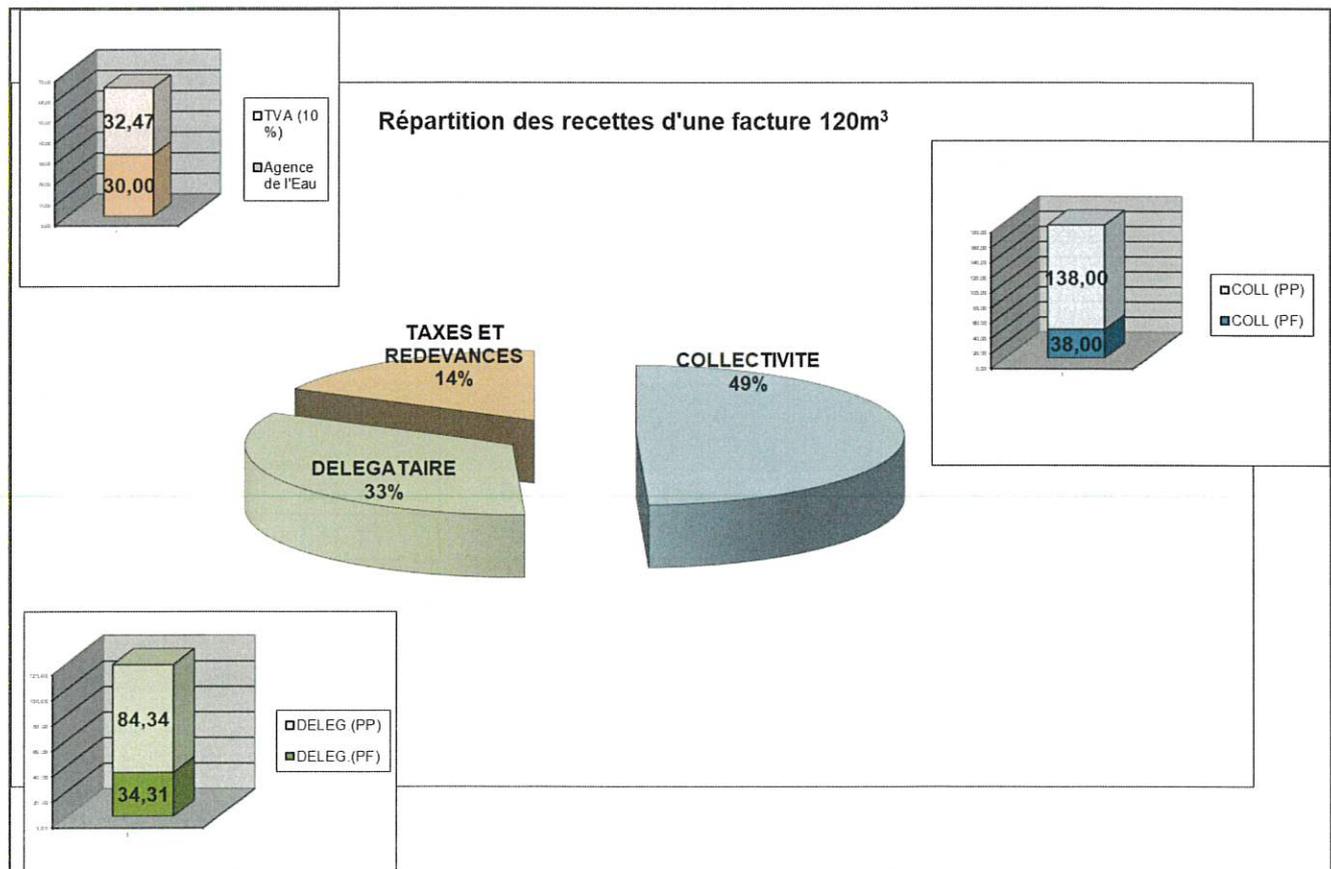
Les parts fixes « Collectivité + Délégataire », d'un montant de 72,31 € (38,00 € pour la collectivité et 34,31 € pour le délégataire), représentent 24,54 % du montant HT de la facture.

Cette proportion est inférieure à 40% et respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part fixe de la facture d'eau par rapport à la part proportionnelle au volume d'eau consommé.

L'évolution du prix entre 2022 et 2023 est liée à l'évolution du tarif :

- De la collectivité (+ 13,55%),
- Du délégataire, dont le tarif est révisé de manière annuelle selon une formule d'indexation prévue dans le contrat d'affermage. Cette année, le tarif du délégataire a augmenté de 3,63 %
- et, par voie de conséquence, le montant de la TVA de 8,4 %.
- Les redevances de l'Agence de l'Eau n'ont pas évolué.

En conclusion, et au vu des éléments exposés ci-dessus, le tarif pour l'abonné a augmenté de 8,4 %.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2020 (€)	EXERCICE 2021 (€)	EXERCICE 2022 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	695 263	699 115	691 171	-1,14%
<i>(dont abonnements)</i>	125 284	194 789	184 750	-5,15%
<i>(dont Part Variable)</i>	569 979	504 326	506 420	0,42%
Régularisations (+/-)				
TOTAL RECETTES FACTURATION COLLECTIVITE (A)	695 263	699 115	691 171	-1,14%
Recettes de raccordement (PFB / PAC)	0	59 139	145 940	146,77%
Prime de l'Agence de l'Eau	29 354	41 605	34 278	-17,61%
Subvention d'exploitation	0	4 273	3 835	-10,25%
TOTAL AUTRES RECETTES COLLECTIVITE	29 354	105 017	184 053	75,26%
TOTAL RECETTES COLLECTIVITE :	724 617	804 132	875 224	8,84%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2020 (€)	EXERCICE 2021 (€)	EXERCICE 2022 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	467 854	471 657	493 584	4,65%
<i>(dont abonnements)</i>	151 125	159 998	164 250	2,66%
<i>(dont Part Variable)</i>	316 729	311 659	329 334	5,67%
Redevance modernisation des réseaux	122 351	118 460	122 403	3,33%
TOTAL RECETTES FACTURATION DELEGATAIRE (A)	590 205	590 117	615 987	4,38%
Recettes liées aux travaux	57 221	50 067	45 420	-9,28%
Produits accessoires	4 750	10 898	12 358	13,40%
TOTAL AUTRES RECETTES DELEGATAIRE	61 971	60 965	57 778	-5,23%
TOTAL RECETTES DELEGATAIRE :	652 176	651 082	673 765	3,48%

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 307 158 € (1 289 232 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 93,04% des 5 600 abonnés potentiels (92,88% pour 2021).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées s'appuie sur **la connaissance du patrimoine**, à partir du **plan des réseaux (partie A)**, **de son inventaire (partie B)** et sur l'état de connaissance des ouvrages (**partie C**).

	Nb points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 Non : 0	Oui	5
TOTAL PARTIE A :	Max15		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	⁽¹⁾	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	80%		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	80%	13
TOTAL PARTIE B :	Max30		26
TOTAL PARTIES A + B :	Max 45		41
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 Non : 0 t	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
TOTAL PARTIE C :	Max 75		50
TOTAL (indicateur P103.2B) PARTIE A + B + C)	120	-	91

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessus et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés **que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.**
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés **que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.**

Règles pour l'obtention des points complémentaires :

- (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
- (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **91** points pour l'exercice 2022 (91 pour 2021). Au-delà de 40 points, le service dispose d'un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte	Conformité 2021 0 ou 100	Conformité 2022 0 ou 100
STEU de CERONS	74	100	100
STEU de PODENSAC	164,9	100	100
STEU de BEGUEY	54,35	100	100
STEU de RIONS	51,2	100	100
STEU de CADILLAC	126,4	100	100
STEU de CARDAN	14,75	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	Conformité 2021 0 ou 100	Conformité 2022 0 ou 100
STEU de CERONS	74	100	100
STEU de PODENSAC	164,9	100	100
STEU de BEGUEY	54,35	100	100
STEU de RIONS	51,2	100	100
STEU de CADILLAC	126,4	100	100
STEU de CARDAN	14,75	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2021).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	Conformité 2021 0 ou 100	Conformité 2022 0 ou 100
STEU de CERONS	74	100	0
STEU de PODENSAC	164,9	100	100
STEU de BEGUEY	54,35	100	100
STEU de RIONS	51,2	100	100
STEU de CADILLAC	126,4	100	100
STEU de CARDAN	14,75	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **84,76** (50,77 en 2021).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de CADILLAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	52,71
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		52,71

Station d'épuration de RIONS :

Filières mises en oeuvre		TMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18,44
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18,44

Station d'épuration de PODENSAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	47,88
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		47,88

Station d'épuration de CERONS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11,98
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11,98

Total des Step (CERONS et PODENSAC)	Filière de valorisation :	t MS
TOTAL Tonnage MS évacuées vers des centres de valorisation conformes	Compostage	131,01

En 2022, les boues biologiques produites sur les stations d'épuration de **BEGUEY** et **CARDAN** n'ont pas fait l'objet d'évacuation vers des filières de valorisation. Les boues ont été stockées en surface des lits plantés de roseaux. Elles feront l'objet d'une évacuation et de valorisation quand les filtres plantés de roseaux auront atteint leur capacité maximale de stockage.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	674 034,37 €	48 020,94 € (*)
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

(*) : Amélioration d'ouvrages sur le refoulement entre Béguey et Cadillac

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 412 178,05	1 213 238,08
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	196 341,32	198 940,00
	en intérêts	32 972,69	27 683,11

La durée d'extinction de la dette du Service Public d'assainissement collectif est un indicateur financier, elle est calculée en nombre d'années.

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour les investissements du service.

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{\text{Encours total de la dette}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

L'épargne brute annuelle est définie par les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2022, pour le Service d'assainissement, l'Encours total de la dette est de 1 213 238,08 € et l'Epargne brute annuelle est de 767 459,69 € [Recettes Exploit : 879 923,78 € - Dépenses d'exploit : 112 464,09 €] Par voie de conséquence, la durée d'extinction de la dette est établie à **1,58 an**.

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 447 778 € (446 691,89 € en 2021).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Travaux divers d'assainissement collectif	600 000
Création de la nouvelle station d'épuration et adaptation des réseaux de Podensac, Virelade et Cérons	2 000 000
Travaux d'amélioration du système de pré-traitement de la station d'épuration de Béguey	100 000
Réhabilitation du pré-traitement (ouvrage de dégraissage des eaux usées) de la station d'épuration de Cadillac	100 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a accordé 19 demandes d'abandon de créance, pour un montant de 7531.11€. 7531.11 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0139 €/m³ pour l'année 2022 (0,0471 €/m³ en 2021)*.

(*) bilan 2022 aides FSL (eau et assainissement)

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

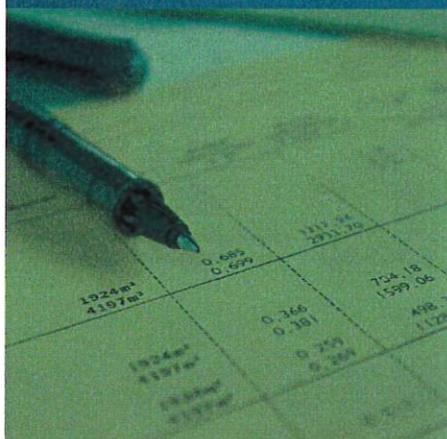
6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 518	10 618
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	52	131
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,745	2,98
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92,88%	93,04%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	50,77%	84,76%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0471	0.0139



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

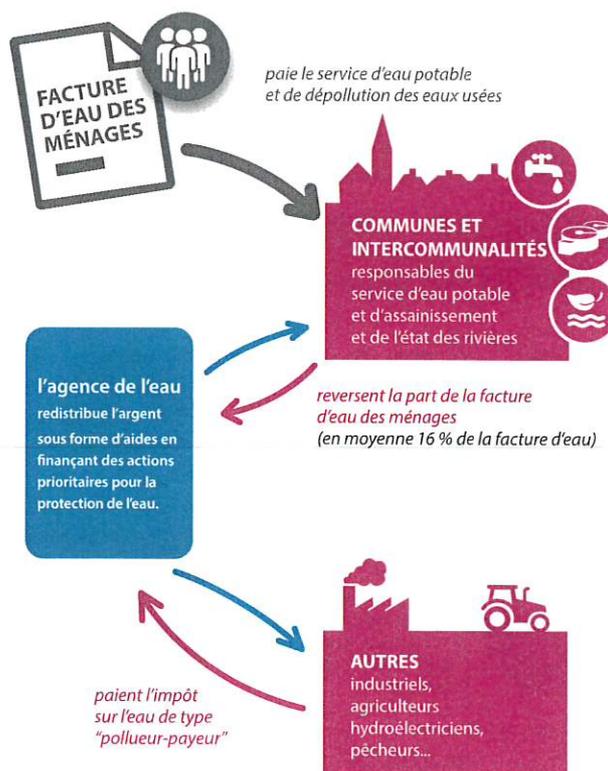
Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le

ID : 033-200079929-20230808-25_2023-DE

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros, dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,37 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



67,2 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



10,35 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022



1,75 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,76 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



4,21 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,31 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



6,90 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



11 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)



29,70 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



17,30 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



7,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



8,80 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau



0,90 €
pour la coopération décentralisée



18,30 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 09/08/2022

ID : 033-200079929-20230808-25_2023-DE

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions
30 % vivent en habita

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6700 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Recu en préfecture le 09/08/2023

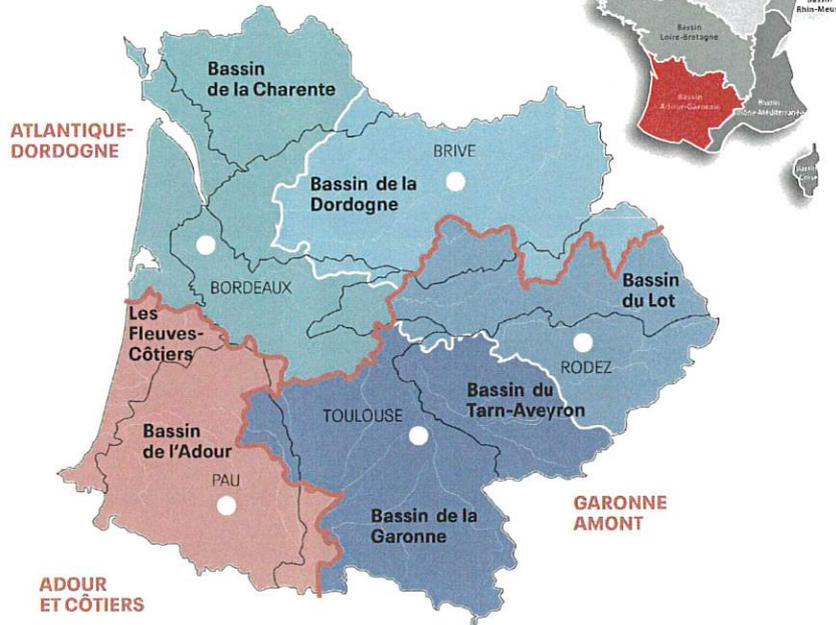
Publié le

ID : 033-200079929-20230808-25_2023-DE

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 99 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Retrouvez toutes les
ressources sur le site

[https://www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau](https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau)

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

